

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE ARISTIDE BRIAND A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LAÏCITE LE 9 DECEMBRE 2014

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212- et les articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU les articles R.412-49 et R.417-10 du code de la route,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion de la fête de la laïcité le 9 décembre 2014,

- **Le stationnement sera interdit rue Aristide Briand de 15 heures à 17 heures.**
- **La circulation sera interrompue rue Aristide Briand lors de la cérémonie (16 heures).**

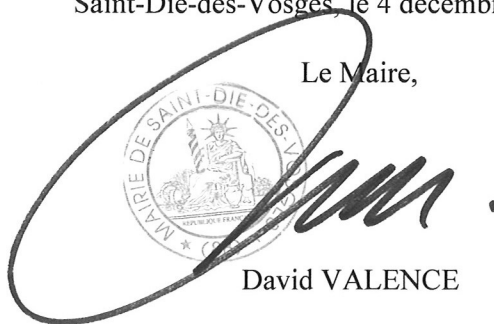
Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 décembre 2014

Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, appearing to be 'D. Valence', is written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE